

# ATTESTATION DE LABÉLISATION

Label CH-F412004-2023-087

L'entreprise

## Renoantic SA

a obtenu le label CARBON FR. L'entreprise a rempli toutes les conditions requises et soumis tous les documents nécessaires à l'obtention du label conformément au règlement de labélisation du 15/05/2018.



CARBON  
FRI

En particulier, ce certificat atteste

**Que le bilan CO<sub>2</sub> a été établi par une organisation accréditée, garantissant la conformité avec la norme ISO 14064-1.**

**La présence d'une politique climatique et d'une déclaration d'intention pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub>.**

**La présence d'une attestation de l'investissement dans la Fondation.**

Le label est valable pour une durée d'un an à partir du 18/10/2023.  
Pour maintenir la continuité du label, le renouvellement doit être soumis au plus tard le 18/08/2024.

En trois exemplaires à Fribourg, le 18/10/2023

Autorisé par



**Chantal Robin**

Présidente, Fondation Carbon Fri